

STRATÉGIES LAVALLOISES

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE

Une approche concertée 2016-2020

Ce document a été élaboré et rédigé avec la participation de tous les partenaires du comité sur la radicalisation :

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval, la Commission scolaire de Laval (CSDL), la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, le Collège Montmorency, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social de la Ville de Laval (SCLSDS) et le Service de police de la Ville de Laval (SPL).

INTRODUCTION

Au cours des dernières années et des derniers mois, la radicalisation menant à la violence est devenue une préoccupation constante pour l'ensemble des pays. Ce phénomène bien présent représente un défi de taille pour notre société. Sans rappeler l'ensemble des événements qui ont frappé plusieurs pays, dont la France, la Belgique et le Canada, la majorité des actes perpétrés sont liés à des croyances religieuses, idéologiques ou politiques qui peuvent entraîner des gestes violents et imprévisibles.

Au Québec, en 2015, le gouvernement provincial a mis en place un plan d'action, *La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*, afin d'assurer la sécurité de la population québécoise.

Pour sa part, dans un souci d'apporter une réponse concertée, cohérente et prompte face au phénomène de la radicalisation, le Service de police de Laval a réuni ses principaux partenaires, dont le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, la Commission scolaire de Laval, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, le Collège Montmorency, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social de la Ville de Laval, qui misent sur l'actualisation de mesures ciblées afin d'intervenir en amont du problème.

Les stratégies lavalloises visent à renforcer les capacités des acteurs régionaux à détecter, à prévenir et à intervenir sur le terrain pour combattre la radicalisation. Élaboré par un comité directeur constitué de différents acteurs clés de la région, ce document s'inspire du plan d'action du gouvernement du Québec et établit les bases de ses stratégies d'action en fonction des cinq grandes orientations suivantes :

1. Instaurer une approche axée sur les valeurs lavalloises
VIVRE ENSEMBLE
2. Améliorer nos interventions
AGIR
3. Informer, sensibiliser et former
PRÉVENIR - DÉTECTER
4. Développer une approche de partenariat et de concertation
VIVRE ENSEMBLE - AGIR - PRÉVENIR - DÉTECTER
5. Développer une culture de communication

INSTAURER UNE APPROCHE AXÉE SUR LES VALEURS LAVALLOISES

Vivre ensemble

La première orientation du plan d'action lavallois repose sur des valeurs fondamentales qui sont directement liées à celles de la Ville de Laval et du cadre de référence en matière d'immigration et de relations interculturelles. Les partenaires du présent plan d'action s'engagent à :

1.1 DÉFINIR LES VALEURS

- Promouvoir les valeurs de la Ville de Laval au sein de leur personnel;
- Faire état des enjeux et des valeurs reliés au dossier de lutte à la radicalisation : fierté et sentiment d'appartenance élevé à la communauté, lutte aux préjugés et à la discrimination, humanisation, inclusion sociale et diversité;
- Promouvoir et valoriser le cadre de référence en matière d'immigration et de relations interculturelles « Ensemble à Laval »;
- Concevoir des événements régionaux;
- Organiser des activités d'information et de sensibilisation à la société d'accueil pour des intervenants de diverses organisations lavalloises qui travaillent à l'accueil des populations issues de l'immigration.

1.2 DÉVELOPPER DES MODES D'INCLUSION SOCIALE

- Promouvoir, auprès des jeunes, des modèles de réussite et d'intégration à la communauté lavalloise de personnes issues de l'immigration;
- Réaliser en milieu scolaire des projets culturels et d'expression artistique;
- Encourager l'ouverture à la diversité et favoriser les échanges interculturels ouverts et actifs.

1.3 RENFORCER NOS LIENS AVEC LA POPULATION LAVALLOISE À L'INTÉRIEUR D'UNE COMMUNAUTÉ ACCUEILLANTE ET INCLUSIVE

- Recueillir et diffuser dans les organisations des exemples de pratiques gagnantes et d'intégration;
- Organiser des activités d'inclusion et de sentiment d'appartenance au Centre scolaire communautaire;
- Favoriser l'ouverture à la diversité ethnoculturelle et faciliter le développement de relations interculturelles harmonieuses à Laval;

- Soutenir des activités de jumelage interculturel afin de développer des liens significatifs et fraternels entre les Lavallois de toutes origines;
- Soutenir des projets et mettre en place des activités d'échange et de réflexion entre les Lavallois de toutes origines et de toutes confessions;
- Tenir des activités qui mettent en valeur l'apport de l'immigration et qui soulignent les retombées positives inhérentes à la diversité culturelle et en faire la promotion;
- Enrichir les connaissances sur les diverses caractéristiques d'une collectivité accueillante et inclusive et identifier les obstacles, réels ou potentiels, susceptibles de freiner son développement;
- Mettre à jour les données du portrait de la population immigrante à Laval;
- Réaliser des études et des portraits d'appoint sur les facteurs favorisant le développement d'une communauté accueillante à Laval;
- Participer à des activités d'inclusion et les promouvoir;
- Mettre en place une table de concertation en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion.

1.4 MAINTENIR NOTRE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS D'INTÉGRATION ET DE COHÉSION SOCIALE

- Participer à des activités d'inclusion, les promouvoir et les inclure dans les plans de lutte contre l'intimidation et la violence au sein de différentes écoles;
- Mettre en place une table de concertation en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, laquelle veillera à échanger, à s'informer, à initier des activités d'intégration et de cohésion sociale et à y participer.

AMÉLIORER NOS INTERVENTIONS

Agir

Afin de maintenir un niveau d'efficacité maximal, les partenaires du plan d'action souhaitent que leurs interventions respectent les bases légales et que le processus d'intervention définisse les rôles et responsabilités de chacun. De plus, ces rôles et responsabilités doivent permettre une prise en charge rapide de tous les signalements. Pour ce faire, les partenaires ont élaboré les objectifs suivants :

2.1 DÉTERMINER LES BASES LÉGALES DE L'INTERVENTION

- Inventorier les lois applicables en matière de radicalisation;
- Identifier les paramètres légaux;
- Respecter les obligations de la Commission d'accès à l'information;
- Poursuivre les travaux de concertation déjà amorcés avec le Centre jeunesse de Montréal et le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) en collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

2.2 ÉLABORER UN PROCESSUS D'INTERVENTION

- Procéder à la mise en place d'un comité de travail afin d'élaborer le processus d'intervention;
- Établir nos champs d'intervention spécifiques en matière de radicalisation lors d'intervention auprès de personnes radicalisées ou en voie de le devenir;
- Définir le logigramme d'intervention.

2.2.1 Rédiger les directives appropriées afin d'orienter nos actions;

- Élaborer un code de vie pour la population étudiante;
- Procéder à la mise en œuvre du comité de gestion des dossiers à haut risque;
- Encadrer les interventions policières par la mise en place de directives sur la radicalisation.

2.2.2 Déterminer les rôles et responsabilités des intervenants;

2.3 ADOPTER UNE GRILLE DE DÉTECTION

2.4 DÉTERMINER LE PROCESSUS DE DEMANDE D'ASSISTANCE

- 2.4.1 Assurer l'accès aux services appropriés disponibles;
- 2.4.2 Établir des mécanismes de suivi des personnes radicalisées ou en devenir;

2.5 AUDITER ET AMÉLIORER LE PROCESSUS D'INTERVENTION SUR UNE BASE CONTINUE.

INFORMER, SENSIBILISER ET FORMER

Prévenir - détecter

Afin de mieux outiller notre personnel face à la radicalisation menant à la violence, les partenaires misent sur l'importance d'informer, de sensibiliser et de former les différentes clientèles face au phénomène grandissant de la radicalisation. Pour ce faire, les objectifs suivants permettront de mieux comprendre le phénomène, d'être proactif au niveau de la détection et de mieux intervenir.

3.1 IDENTIFIER, CRÉER ET APPLIQUER DIFFÉRENTS OUTILS DE PRÉVENTION, DE SENSIBILISATION ET DE DÉTECTION

- Déterminer et adopter différents outils de prévention et de sensibilisation du CPRMV;
- Promouvoir et diffuser les outils auprès des intervenants (renforcement des facteurs de protection chez les jeunes);
- Procéder à la cueillette d'information et répertorier les bonnes et les meilleures pratiques;
- Développer une connaissance du phénomène et identifier les outils disponibles.

3.2 FORMER NOTRE PERSONNEL AFIN D'INTERVENIR EN MODE PRÉVENTION, SENSIBILISATION ET DÉTECTION

- Déterminer le personnel à former;
- Identifier les contenus des formations (Programme de formation);
- Identifier les diffuseurs;
- Diffuser la tenue de rencontres de formation ou d'information;
- Diffuser les contenus de formation interculturelle et de prévention de la radicalisation aux intervenants ciblés, entre autres ceux du service de consultation téléphonique Info-Social, afin de les habiliter à intervenir de façon pertinente auprès de toute la communauté lavalloise;
- Organiser des ateliers de perfectionnement sur la radicalisation pour les employés professionnels en lien direct avec la population étudiante;
- Mettre sur pied une formation interculturelle à l'intention des intervenants municipaux, des citoyens et de la clientèle ciblée;
- Développer des outils de formation sur les meilleures pratiques d'intervention en matière de radicalisation et de vivre-ensemble.

3.3 METTRE EN PLACE DES ACTIVITÉS DE PRÉVENTION, DE SENSIBILISATION ET D'INTERVENTION POUR LA CLIENTÈLE CIBLE ET LES CITOYENS

- Déterminer la clientèle à rencontrer;
- Élaborer les contenus des rencontres;
- Identifier les diffuseurs;
- Diffuser la tenue de rencontres d'information;
- Organiser un forum sur la radicalisation et l'extrémisme violent sur le Web, et ce, sur le thème *Comment concilier sécurité publique et liberté d'expression* pour les étudiants du collégial et les élèves du secondaire;
- Diffuser des outils simples de sensibilisation destinés aux familles et aux jeunes Lavallois permettant de mieux comprendre le phénomène et de déceler les signes de radicalisation;
- Soutenir des actions des organismes communautaires, qui interviennent auprès des familles et des jeunes en matière de prévention de radicalisation;
- Sensibiliser les parents à l'inclusion et à la tolérance;
- Établir un plan d'action.

3.4 PARTICIPER AUX DIFFÉRENTS FORUMS ET FORMATIONS SUR LA RADICALISATION

- Promouvoir la participation de nos experts de contenu à des forums et des activités de perfectionnement;
- Mettre en place des mécanismes de transmission de l'information;
- Contribuer aux différents groupes de recherche en lien avec le ministère de la Santé et des Services sociaux ou mandatés par celui-ci permettant de mieux comprendre et analyser le processus de déradicalisation.

3.5 METTRE SUR PIED UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT D'EXPERTISE

- Identifier les experts de chaque service;
- Former ces experts;
- Impliquer ces experts dans chaque dossier.

DÉVELOPPER UNE APPROCHE DE PARTENARIAT ET DE CONCERTATION

Agir - prévenir - détecter - vivre ensemble

Le succès du plan d'action repose en grande partie sur la collaboration entre les partenaires. Pour ce faire, les partenaires du plan d'action s'unissent afin de développer une approche de partenariat et de concertation.

4.1 ÉTABLIR ET CONSOLIDER NOS LIENS AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES

- Participer activement aux travaux du comité local et ses sous-comités;
- Établir une base permanente de collaboration avec le CPRMV;
- Partager, en mode continu, l'avancement du dossier sur la prévention de la radicalisation avec la Corporation de développement communautaire (CDC) de Laval.

4.2 MAINTENIR NOS LIENS AVEC LA STRUCTURE DE GESTION POLICIÈRE CONTRE LE TERRORISME (SGPCT) ET LE CPRMV

- Échanger des informations et les bonnes pratiques.

4.3 PARTICIPER AUX INITIATIVES DES PARTENAIRES

- Promouvoir les activités locales;
- Inviter les partenaires lorsque requis;
- Identifier et communiquer les actions.

4.4 METTRE SUR PIED UNE VIGIE DES ACTIVITÉS RELIÉES À LA RADICALISATION ET AU TERRORISME

- Assurer une vigie des réseaux sociaux et des activités criminelles.

4.5 METTRE EN COMMUN DES RENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE DE RADICALISATION AVEC LES PARTENAIRES

- Participer aux forums d'échanges d'information;
- Établir un mode de communication.

4.6 METTRE EN PLACE UNE STRUCTURE DE GOUVERNANCE OPÉRATIONNELLE AFIN D'ASSURER LA PÉRENNITÉ DES TRAVAUX

- Créer un comité permanent de représentants des organismes;
- Établir un calendrier de rencontres.

4.7 DRESSER UN BILAN DES ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LA RADICALISATION

- Dresser un bilan annuel au comité directeur.

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE COMMUNICATION

Afin de maintenir une prise en charge de tous les cas reliés à la radicalisation menant à la violence, les partenaires s'engagent à développer des modes de communication efficaces. À ce titre, les partenaires devront prévoir des mécanismes formels de communication efficace tout en respectant les paramètres des lois établis qui régissent certaines organisations.

5.1 ÉTABLIR UN PROTOCOLE-CADRE D'ÉCHANGE D'INFORMATION ENTRE LES PARTENAIRES

- Définir des ententes de collaboration;
- Recenser et réviser les protocoles actuels;
- Établir les besoins et préparations des ententes;
- Développer des canaux de communication stratégique et opérationnelle entre partenaires (formels et informels);
- Établir un processus de communication.

5.2 DÉVELOPPER OU UTILISER LES DIFFÉRENTES PLATEFORMES DE COMMUNICATION EXISTANTES AFIN DE REJOINDRE EN MODE PRÉVENTION ET SENSIBILISATION L'ENSEMBLE DES CLIENTÈLES CIBLES

- Établir un plan d'action;
- Créer des messages de prévention;
- Utiliser les outils existants.

5.3 MAINTENIR UNE COMMUNICATION CONSTANTE AVEC NOTRE PERSONNEL

- Diffuser le plan d'action;
- Identifier les messages que l'on veut diffuser;
- Diffuser des messages régulièrement;
- Établir un plan de communication.

